

**DECISION DU PRESIDENT**  
2025DECISION127

**Objet :** Devis pour abonnement, maintenance et hébergement annuel de l'application Cart@DS.

**LE PRESIDENT,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020D45 du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu le devis n° QT-4560901 du 08/10/2025 de la société SCC : 4 impasse Claude Nougaro – 44800 SAINT-HERBLAIN, pour l'abonnement, la maintenance et l'hébergement annuel de l'application Cart@DS l'hébergement annuel de l'application Cart@DS,

**DECIDE :**

**Article 1 :** D'approuver le devis de la société SCC : 4 impasse Claude Nougaro – 44800 SAINT-HERBLAIN, pour l'abonnement, la maintenance et l'hébergement annuel de l'application Cart@DS l'hébergement annuel de l'application Cart@DS pour l'année 2026, pour un montant de 23 333,41 € HT, soit, soit 28 000,09 € TTC.

**Article 2 :** La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée pour l'exercice du contrôle de légalité.

**Fait le 13 octobre 2025 au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.**

Le Président,  
**Guy Plissonneau**



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.